



CARTON ROUGE A LA DIRECTION

22 Avril 2015

Mardi 21 avril 2015, plusieurs salarié(e)s embauché(e)s récemment en CDD ont eu la visite d'un membre de la direction qui leur a remis en main propre un courrier stipulant la rupture de leur contrat de travail.

Ce qui est malhonnête de la part de la direction, c'est que tous ces salarié(e)s ont eu un courrier type évoquant le motif suivant :

« Votre contrat de travail que nous avons conclut en date du 13 avril prévoyait une période d'essai initiale de 11 jours, soit jusqu'au 23 avril 2015. Cet essai ne nous ayant pas donné satisfaction, nous entendons par la présente mettre fin au contrat qui nous liait. Cette décision prendra effet à l'issue d'un préavis de 48 heures, soit le 23 avril 2015 ».

Cette direction exploite sans vergogne ces personnes et les rejette aussitôt comme des kleenex. Le comble c'est que la direction se plaint de problème de recrutement alors qu'elle en est la responsable par ces pratiques.

L'impact pour le personnel actuel, c'est des heures supplémentaires à gogos, le travail des samedis obligatoires, voir dimanche soir. Aujourd'hui, elle met fin à des contrats de travail avec un motif qui ne reflète pas la réalité alors qu'on manque crûment de main d'œuvre.

Même l'encadrement est surpris et étonné par cette décision !

Qu'est-ce que la direction nous prépare ?